

DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 131

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la conception, la création et la gestion écologique d'un nouveau cimetière sur la Commune d'Ebblinghem au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES).

Séance du quatorze novembre deux mille vingt trois à dix-huit heures trente.

Présents (63) :

Brigitte GALLI - Arnaud DEVILLEZ - Christophe LEGROIS - Marjorie VANDENBERGHE - Nathalie BAUCHART - Serge LACONTE - Régis DUQUENOY - Luc VAN INGHELANDT - Bernadette POPELIER - Jean-Luc SCHRICKE - Dominique JOLY - Sandrine KEIGNAERT - Philippe MASQUELIER - Antoine VERMEULEN - Valentin BELLEVAL - Philippe DUHAMEL - Florence BRISBART - Bernard DENTENER - Audrey SCHERRIER - Gaël DUHAMEL - Céline SAUZEAU - Philippe GRIMBER - Elise DORMION-ROUSSEZ - Michel DUHOO - Didier TIBERGHIEU - Catherine DEPELCHIN - Pascal DECOOPMAN - Jean-Luc CAPPART - Samuel BEVER - Jean-Michel PLAETEVOET - Yves DELFOLIE - Elizabeth BOULET - Jérôme DARQUES - Nathalie DEBOUDT - Serge OLIVIER - Marie SANDRA - Roger LEMAIRE - Pascal CODRON - Rebecca ELSENS - Franck MEURILLON - Thierry DEHONDT - Stéphane DIEUSAERT - Christophe DEBREU - Frédéric JUDE - Luc EVERAERE - Bertrand CREPIN - César STORET - Dominique VAESKEN - Michel BODDAERT (Suppléant) - Eddie DEFEVERE - Carole DELAIRE - Jean-Pierre BATAILLE - Anne DECOOL - Jean-Luc BARET - Joël DEVOS - Dorothee DEBRUYNE - Mark MAZIERES - Virginie DELESTRE - Pierre-Louis RUYANT - Eric SMAL - Laurence BARROIS - Emidia KOCH - Christian BELLYNCK

Procurations (13) :

Francis AMPEN à Emidia KOCH – Antony GAUTIER à Christophe LEGROIS – Gaëlle LEFEVRE à Brigitte GALLI – Gilles DEVIENNE à Arnaud DEVILLEZ – Sophie SPATOLA à Marjorie VANDENBERGHE – Pierre GRANDGENEVRE à Luc EVERAERE – Marc DENEUCHE à Nathalie BAUCHART – Maxime DEPLANCKE à César STORET – Jacques NUNS à Serge OLIVIER – Sabrina FLORQUIN-BLONDEL à Audrey SCHERRIER – Sophie ANDRE à Florence BRISBART – Joël VERMEULEN à Thierry DEHONDT – Elizabeth GRESSIER à Didier TIBERGHIEU

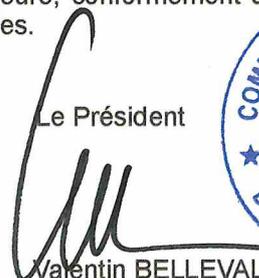
Effectif du Conseil de Communauté : 88

Nombre de votants : 76

Secrétaire de séance : Marjorie VANDENBERGHE

Le Président soussigné, certifie qu'un extrait de la présente délibération a été publié sur le site internet de la Communauté de Communes de Flandre Intérieure, conformément aux dispositions de l'article L.2121-25 du Code général des collectivités territoriales.

Le Président



Valentin BELLEVAL



DEPARTEMENT DU NORD
ARRONDISSEMENT DE DUNKERQUE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE FLANDRE INTERIEURE

SEANCE DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DU 14 NOVEMBRE 2023

DELIBERATION 2023 131

Objet : Attribution d'un fonds de concours pour la conception, la création et la gestion écologique d'un nouveau cimetière sur la Commune d'Ebblinghem au titre de la Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES).

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

La Communauté de Communes de Flandre Intérieure, par délibération n°2022/029 en date du 15 mars 2022, a décidé la mise en place d'un dispositif financier à destination des communes pour les projets d'aménagement et de développement. Ce dispositif baptisé Politique d'Aménagement Communautaire Ecologique et Solidaire (PACES) a vocation à accompagner les communes dans les projets d'investissements en lien avec la transition écologique. La PACES soutient les projets à hauteur maximum de 100 000 € selon un taux qui s'échelonne de 15 à 31% selon un coefficient d'écart de richesse.

L'article L. 5214-16 V. du Code général des collectivités territoriales, modifié par l'article 186 de la Loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales, prévoit qu'« afin de financer la réalisation ou le fonctionnement d'un équipement, des fonds de concours peuvent être versés entre la communauté de communes et les communes membres, après accords concordants exprimés à la majorité simple du conseil communautaire et des conseils municipaux concernés ».

Considérant la délibération n°2022/061 en date du 5 juillet 2022 portant sur l'adoption du pacte fiscal et financier de la CCFI qui intègre le dispositif financier de la PACES ;

Considérant la délibération du 4 avril 2023 portant adoption du budget primitif de la CCFI concernant l'année 2023 ;

Le montant de la PACES ne peut excéder la part de financement assurée, hors subventions, par le bénéficiaire de la PACES.

S'agissant du bénéficiaire, les attributions PACES sont affectées à la réalisation d'un équipement particulier et ne sont pas libres d'emploi.

La commune d'Ebblinghem sollicite la CCFI au titre du fonds de concours PACES pour le projet la conception, la création et la gestion écologique d'un nouveau cimetière.

Ce projet a pour vocation de répondre à la saturation du cimetière actuel situé à proximité immédiate de l'église qui ne permet pas son agrandissement.

Cette opération répond aux enjeux de transition énergétique et de mise aux normes de l'accessibilité en prenant compte de l'isolation thermique, la production d'énergie et l'empreinte environnementale, illustrés notamment par les aménagements suivants :

- enceinte clôturée par des haies d'essences locales ;
- végétalisation et plantation d'arbres ;
- mise en place d'un verger et d'une prairie fleurie ;
- création d'un porche avec récupérateur d'eau de pluie ;
- éclairage photovoltaïque autonome ;
- création d'un parking végétalisé ;
- dalles engazonnées ;
- installation de panneaux de sensibilisation sur l'éco-gestion du site.

Le coût du projet est estimé à 359 661 € hors taxes.

La commune d'Ebblinghem bénéficie d'un taux d'intervention PACES possible de 27% (taux fixe de participation de 15% + taux variable de 12% lié au coefficient d'écart de richesse).

La participation maximum de la CCFI est de 9 999 € soit 3% du coût total du projet.

La commune a sollicité des co-financements auprès de l'Etat et du Département du Nord.

Dépenses en euros HT		Recettes		Part
Etude d'exécution	2 000 €	Etat – DETR 2023	60 028 €	17 %
Installation de chantier	1 200 €	Département du Nord – ADVB 2023 + Nord Durable	151 053 €	42 %
Circulations engins – accès techniques	19 200 €	PACES CCFI	9 999 €	3 %
Circulations principales – pavés joints verts	76 200 €	Commune d'Ebblinghem	138 581 €	39 %
Circulations piétonnes – pavés joints verts	47 000 €			
Stationnement – Pavés joints verts	39 000 €			
Caveaux (40 unités)	39 300 €			
Clôtures - Portails	25 240 €			
Végétalisations – Arbres – Haies	15 000 €			
Eclairage (10 unités)	30 000 €			
Porche	8 000 €			
Divers (MOE, études, provisions)	57 521 €			
Total général	359 661 €	Total général	359 661 €	100 %

Il vous est proposé :

- de verser à la commune d'Ebblinghem un fonds de concours d'un montant de 9 999 € maximum pour la conception, la création et la gestion écologique d'un nouveau cimetière,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer l'ensemble des pièces afférentes à ce dossier.

Vote :

Pour : 76

Contre : 0

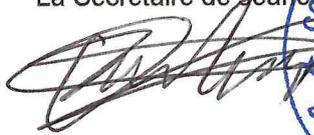
Abstention : 0

ADOpte A L'UNANIMITE

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de LILLE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Séance du Conseil de Communauté,
A Hazebrouck, le 14 novembre 2023,
Pour extrait certifié conforme,

La Secrétaire de séance


Marjorie VANDENBERGHE



Le Président,


Valentin BELLEVAL

